

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009

AFFAIRES GÉNÉRALES

AFFAIRES GÉNÉRALES : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, a approuvé les décisions suivantes :

Décision n° 2009/09 du 10 Mars 2009 Formation BAFA pour un agent en contrat d'avenir

Décision n° 2009/10 du 06 Avril 2009 Lecture-musicale

Décision n° 2009/11 du 09 Avril 2009 Convention de prêt gratuit d'une exposition-panneaux intitulée « Poésie » pour la bibliothèque municipale de OYE-PLAGE

Décision n° 2009/12 du 22 Avril 2009 Convention d'optimisation de la fiscalité locale

Décision n° 2009/13 du 22 Avril 2009 Convention collecte et traitement des déchets municipaux

Décision n° 2009/14 du 22 Avril 2009 Marché public de prestation intellectuelle étude historique Eglise St Médard

Décision n° 2009/15 du 05 Mai 2009 Demande de prêt pour financement des Programmes Investissements 2009

Décision n° 2009/16 du 15 Mai 2009 Bail de pêche.

AFFAIRES GÉNÉRALES : INSCRIPTIONS DE ZONES DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ.

Le Conseil Municipal par **8 ABSTENTIONS, 3 VOIX CONTRE ET 18 VOIX POUR**, **ÉMET** un **AVIS FAVORABLE** au développement éolien et à l'inscription de Zones de Développement Éolien (ZDE) sur le territoire intercommunal en prenant en compte les richesses environnementales repérées, la sensibilité des paysages et la richesse écologique de chaque commune.

AFFAIRES GÉNÉRALES : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.

Le Conseil Municipal, par **28 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION**, **DÉSIGNE Monsieur Adrian DE JUAN** correspondant défense de la commune d'OYE-PLAGE.

AFFAIRES GÉNÉRALES : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA COMMUNE PAR LEVEL (3) COMMUNICATIONS POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE MULTITUBULAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **ACCORDE** une permission de voirie pour l'occupation du Domaine Public routier, sous la route longeant la rivière d'Oye, jusqu'au 20 janvier 2014 (date d'expiration de l'autorisation ministérielle). **FIXE** au tarif maximum le montant des redevances annuelles d'occupation du Domaine Public routier dues par les opérateurs de télécommunications à compter de la date d'application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, à savoir du 1^{er} janvier 2006.

AFFAIRES FINANCIERES

AFFAIRES FINANCIÈRES : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

- **FIXE**, conformément aux dispositions du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les tarifs *maxima* prévus par celui-ci, pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre 2 supports en aérien.

- **DÉCIDE** de **REVALORISER**, chaque année, les montants de la redevance en fonction de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index relatifs aux travaux publics.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recouvrer les redevances.

AFFAIRES FINANCIÈRES : SUBVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, a **APPROUVÉ** les subventions aux associations.

AFFAIRES FINANCIÈRES : VENTE DE L'IMMEUBLE CADASTRÉ BD 26 ET BD 29.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

CÈDE l'immeuble cadastré BD n° 26 et BD n° 29 à la SA HABITAT 62/59. **DÉSIGNE** Maître FAUQUET Notaire à AUDRUICQ pour établir et dresser les actes. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à la vente.

AFFAIRES FINANCIÈRES : ACCUEILS DE LOISIRS ET CENTRE ANIMATIONS JEUNESSE : MODIFICATION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT.

Le Conseil Municipal, par **26 VOIX POUR** et **3 ABSTENTIONS**,

- **APPROUVE** les propositions de la commission « Jeunesse et Sports ». **DÉCIDE** la modification de fonctionnement des Accueils de Loisirs d'été et pendant la période scolaire, dès juillet 2009, suivant les modalités proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat « Enfance - Jeunesse » conclu avec la CAF. **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer les tarifs et les modalités pour l'application d'une dégressivité pour les familles en difficultés financières. **MODIFIE** les régies de recettes existantes en une seule régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions aux Accueils de Loisirs du mercredi, des petites vacances scolaires, des vacances d'été et du Centre Animations Jeunesse. **ATTRIBUE** aux régisseurs titulaire et suppléant de la régie de recettes l'indemnité de responsabilité au taux en vigueur, fixé par arrêté ministériel, au prorata du temps effectué par chacun d'eux.

AFFAIRES FINANCIÈRES : FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE FOURNITURES SCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009 AINSI QUE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS A L'EXTÉRIEUR DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

- **FIXE** le montant des charges de fonctionnement des écoles et de fournitures scolaires dans les écoles publiques d'OYE-PLAGE à **48 €**.

- **FIXE** la participation de la ville aux charges de fonctionnement et de fournitures scolaires, pour les enfants des communes extérieures fréquentant les écoles d'OYE-PLAGE à **48 €**.

- **PARTICIPE** aux frais de fonctionnement et de fournitures scolaires, à la demande des communes extérieures recevant des enfants ansériens, dans leurs écoles publiques :

- ▶ soit **par accord de réciprocité** au montant réclamé par la commune d'accueil,
- ▶ soit **à hauteur** du montant des charges de fonctionnement de la ville d'OYE-PLAGE fixé à **48 €**.

AFFAIRES FINANCIÈRES : AVENANT AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** les nouvelles dispositions de la formule de révision des prix, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la régularisation de facturation suite à la mise en oeuvre des nouvelles dispositions.

AFFAIRES FINANCIÈRES : DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE POUR LES TERRES EXPLOITÉES PAR LES JEUNES AGRICULTEURS.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **ACCORDE** le dégrèvement de 50 % de la part revenant à la commune de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs dans les conditions prévues à l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts. **FIXE** la durée du dégrèvement à **5 ANS** à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation.

AFFAIRES FINANCIÈRES : TAXE D'HABITATION : INSTITUTION D'UN ABATTEMENT À LA BASE DE 10 % EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **INSTITUE** un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du CGI.

AFFAIRES FINANCIÈRES : CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉALABLES AUX TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DE LA STATION D'ÉPURATION

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** la convention d'attribution de participation financière présentée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour la réalisation des études préalables aux travaux d'extension et de modernisation de la Station d'Épuration. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention. **INSCRIT** la recette au Budget d'assainissement M 49.

AFFAIRES FINANCIÈRES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE SAINT MÉDARD

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Général pour la réalisation d'une étude historique de l'Église Saint Médard. **SOLLICITE** l'autorisation de Monsieur le Président du Conseil Général pour démarrer l'étude historique avant la décision de la commission permanente du Conseil Général.

AFFAIRES FINANCIÈRES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA CCRA POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE SAINT MÉDARD.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ pour la réalisation d'une étude historique de l'Église Saint Médard. **SOLLICITE** l'autorisation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ pour démarrer l'étude historique avant la décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ.

URBANISME

URBANISME : RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le Conseil Municipal, par **24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**, **SOLLICITE** la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ pour la mise en œuvre d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui permettra de définir des orientations d'aménagement et d'adapter le règlement de la zone 1 AU.

SOLLICITE la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ pour la mise en œuvre d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui permettra de définir des orientations d'aménagement et d'adapter le règlement et de préciser l'implantation définitive de la zone 1 AUE.

URBANISME : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE**, **APPROUVE** les propositions de modification des articles 6 et 7 des zones 1 AU, UC et UD et de l'article 2 de la zone Nh. **SOLLICITE** la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ pour la mise en œuvre d'une procédure de modification du règlement du PLU.

PERSONNEL

PERSONNEL : EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATIONS DE POSTES.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de la création des postes précisés ci-dessous :

- **Filière Administrative**
CRÉATION : 1 poste d'Attaché Territorial (Catégorie A).
- **Filière Technique**
CRÉATION : 1 poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe (Catégorie C).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents concernés,

- **DÉCIDE** de **MODIFIER** le tableau des effectifs du Personnel communal.